



Logement non entretenu

Par Lili4619

Bonjour,

Je loue actuellement une maison vide.

À l'état des lieux de sortie je constate un manque d'entretien :

- siphons encrassés
- calcaire incrusté
- pelouse non tondu avec présence extrêmement
- accrochage de voiture dans un mur crépis

Que puis-je faire ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il faut déjà que les choses soient clairement identifiables en comparant EDLE et EDLS.

Ensuite, un propriétaire peut justifier le montant avec facture et devis.

"Cependant, il faut distinguer l'usure normale du logement pendant l'état des lieux et la dégradation du logement ou des équipements. La retenue sur le dépôt de garantie après la présentation d'une pièce justificative telle qu'une facture est possible pour les réparations diverses dans le logement, les travaux d'entretien nécessaires, le nettoyage du logement s'il est rendu très sale."

Si vous ne parvenez pas à parler à votre locataire, vous pouvez lui envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception., pour décrire les faits le plus précisément possible. Vous devez y joindre des documents pour appuyer votre propos (textes de loi, règlement, factures, photos...).

Si cela n'arrange pas les choses, vous pouvez engager une conciliation auprès d'un conciliateur de justice

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'état des lieux de sortie a-t-il été établi contradictoirement (= signé des 2 parties) ou par un huissier missionné par vos soins ?